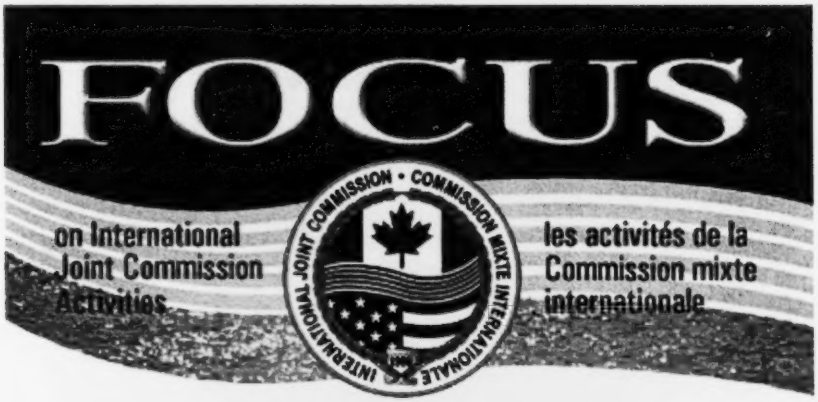

La Commission mixte internationale
Printemps 2007,
vol. 32, no 1

Réunion biennale sur les Grands Lacs 2007 – Venez réfléchir à ce que les villes peuvent faire pour améliorer la qualité de l'eau

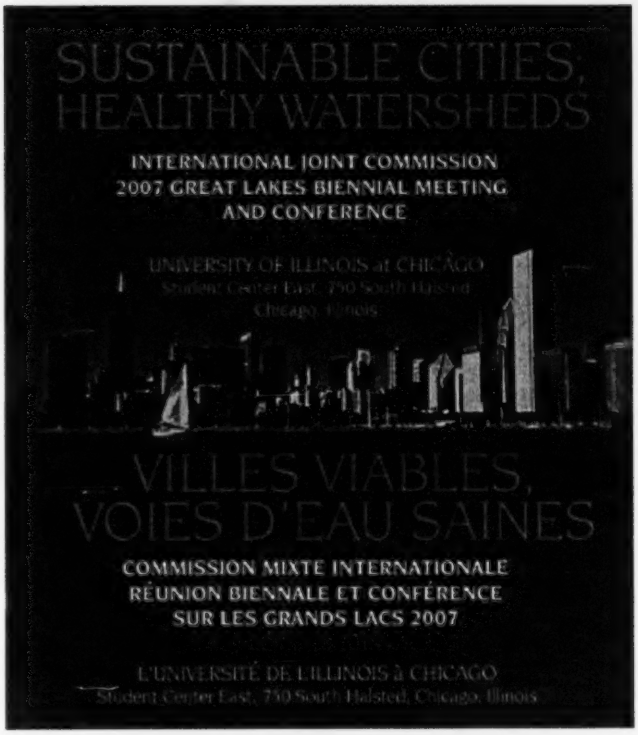

La Commission mixte internationale vous invite à assister à sa Conférence-réunion biennale sur les Grands Lacs qui aura lieu du 6 au 8 juin 2007, à l'Université de l'Illinois à Chicago. Venez vous

mettre au fait des travaux scientifiques de pointe et des initiatives stratégiques de l'heure, présenter vos points de vue sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et échanger avec les scientifiques, les responsables de l'élaboration des politiques et d'autres parties prenantes d'un peu partout dans le bassin. Sur le grand thème « Villes viables, voies d'eau saines », plusieurs séances seront consacrées au lien entre les enjeux actuels, les meilleures pratiques urbaines et la salubrité des Grands Lacs, notamment sous les aspects suivants :

- Politiques d'urbanisme efficaces : des leçons pour des villes durables;
- Les bâtiments verts et le développement durable : mesurer l'efficacité;
- Protéger et améliorer la santé humaine dans nos milieux urbains;
- Détérioration des infrastructures d'assainissement et de traitement des eaux usées : un obstacle à la durabilité?
- Plans d'assainissement et plans d'aménagement panlacustre : contributions des secteurs industriel et municipal à la restauration;
- Est-il possible d'empêcher l'invasion de la carpe asiatique? Situation de la barrière électrifiée de dispersion des poissons;
- Gestion durable des ressources en eaux souterraines : alimentation, demande et protection de l'aquifère.

Des occasions particulières seront offertes au public de participer : une discussion ouverte sur les Grands Lacs et une séance sur l'examen en cours de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Une nouveauté cette année sera le « Forum des intervenants sur des sujets d'ordre municipal », activité interactive axée sur les stratégies d'action municipales et régionales. Et la Commission présentera le Prix biennal 2007 pour l'activité scientifique relative aux Grands Lacs, afin d'honorer un scientifique qui a contribué de façon exceptionnelle à l'amélioration des Grands Lacs.

Vous trouverez les renseignements complets, y compris au sujet de l'inscription, des hôtels et du transport, sur le site Web de la CMI à www.ijc.org. Au plaisir de vous retrouver à Chicago!

La CMI veut un cadre de responsabilisation pour la qualité de l'eau des Grands Lacs

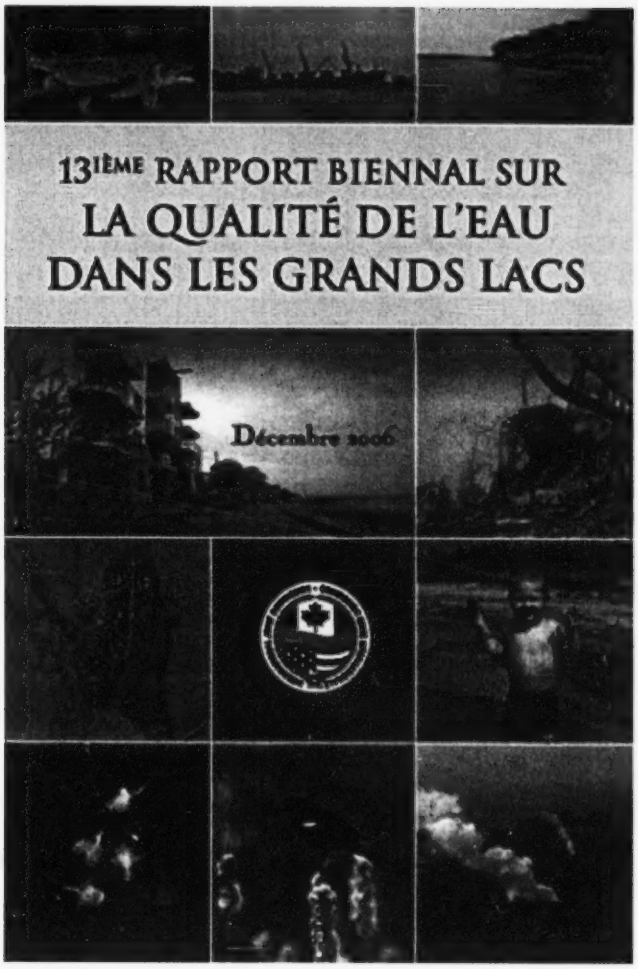

Ses rapports biennaux antérieurs portaient sur de multiples sujets, mais la CMI a choisi de centrer son Treizième Rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs sur un thème unique : la responsabilité de protéger, de rétablir et de conserver la qualité de l'eau.

À l'égard des Grands Lacs, « Le temps est venu de prendre des engagements binationaux fermes et d'accélérer les interventions pour les restaurer et les protéger » ont indiqué les commissaires dans le Treizième Rapport biennal. « Pour ce faire, de même que pour atteindre les objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu entre les gouvernements des États-Unis et du Canada, il est essentiel de disposer d'un cadre de responsabilisation clair, puissant et viable. »

Établir un cadre de responsabilisation nécessite de définir les engagements, les rôles et les responsabilités pour les buts convenus. Dans son rapport, la CMI recommande que les deux

gouvernements fédéraux mettent en oeuvre un tel cadre pour l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et propose une démarche en quatre étapes.

1. **Élaboration d'un plan rigoureux** : Les gouvernements devraient définir et prioriser les actions nécessaires pour atteindre les buts de l'Accord et devraient préciser de qui relèvent quelles actions et comment les responsables vont coordonner leurs travaux.
2. **Surveillance et évaluation** : Le contrôle doit fournir une information exacte et complète pour évaluer les progrès et pour étayer des rapports fiables et utiles qui aident à guider et à prioriser les interventions. Le nombre d'indicateurs employés devrait être limité de sorte que le contrôle de chaque indicateur puisse être adéquatement financé, et les indicateurs devraient apporter des renseignements sur les progrès de l'Accord.
3. **Rapports** : Sans la présentation objective d'informations utiles à la prise de décision et sans un examen digne de foi et indépendant visant à évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs énoncés, le public n'obtient pas de vue d'ensemble des progrès spécifiques réalisés vers les buts fixés ni de certitude que les rapports présentent toute la vérité.
4. **Utilisation des rapports pour l'examen et l'adaptation des plans** : Une importante étape pour parvenir à la responsabilisation consiste en l'examen juste et éclairé des résultats communiqués par les partenaires.

La Commission prend elle-même l'engagement de créer un groupe de travail qui l'aidera dans ses consultations avec les gouvernements au sujet d'un cadre de responsabilisation pratique et efficace et, en collaboration avec les gouvernements et d'autres entités, de convoquer à l'été 2008 un sommet sur la responsabilisation à l'égard des Grands Lacs.

Vous pouvez obtenir le Treizième Rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs d'un bureau de la CMI ou sur le site Web à www.ijc.org.

Le coin des commissaires

Le commissaire Jack Blaney

Al Olson et moi avons beaucoup aimé jouer notre

rôle de commissaires responsables du Treizième Rapport biennal. Se démarquant des rapports antérieurs où on conseillait les gouvernements sur un éventail de questions, ce rapport est axé sur une idée-maîtresse : que les gouvernements soient tenus plus clairement responsables de l'atteinte des objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Tous les commissaires ont trouvé que cette nouvelle orientation était une bonne chose. Nous avions l'habitude de rendre compte de la mesure dans laquelle les gouvernements s'acquittaient de leurs obligations générales, mais la tâche était souvent ingrate, parce que les gouvernements ne pouvaient nous fournir toutes les informations dont nous avions besoin. Par conséquent, nous n'arrivions pas à donner au public le tableau complet du succès avec lequel les objectifs étaient atteints. À l'égard de nombreux objectifs, les efforts pour mesurer et contrôler les progrès étaient dispersés et souvent peu coordonnés sur l'ensemble du bassin, quand ils n'avaient pas été carrément abandonnés. Nous nous sommes aperçus que bien des responsables au sein des administrations ou, récemment, hors de celles-ci partageaient notre contrariété. Et nous souhaitons tous faire mieux.

Quand je suis allé avec Al Olson à l'assemblée de la Conférence sur l'état de l'écosystème des Grand Lacs (CEEGL) à Milwaukee, nous avons tous les deux été heureusement étonnés par l'accueil enthousiaste réservé au thème du rapport biennal qui s'annonçait. Et Tom Barrett, le maire, nous a fourni un excellent épigraphe : « Ce grand don de la nature s'accompagne d'une grande responsabilité. »

Surtout, cet enthousiasme était partagé par les habitants du bassin des Grands Lacs. Quand nous, commissaires, avons fait la tournée du bassin, il y a près de deux ans, pour obtenir des opinions sur l'examen de l'Accord par les gouvernements, les citoyens nous ont dit – de façon claire et nette – que les gouvernements devraient être responsabilisés à l'égard des progrès de la protection et du rétablissement de la qualité de l'eau de leurs lacs. Ils nous ont aussi dit que les gouvernements méritaient d'être félicités d'avoir conclu un pacte aussi prévoyant et qu'eux, citoyens, étaient contents que l'Accord fasse l'objet d'un examen. Une telle réaction de la population nous a assuré que le Treizième Rapport biennal était sur la bonne voie.

Les habitants du bassin, comme nos administrations, prennent vraiment les lacs à coeur. De diverses manières, nous devons tous mieux

rendre compte de notre action à leur égard et, comme l'ajoute mon collègue Al Olson, nous responsabiliser.

La CMI délibère au sujet de la régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

La CMI examine maintenant comment il convient de régulariser à l'avenir les débits du lac Ontario qui s'écoulent dans la section internationale du Saint-Laurent, d'après le rapport de son Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve St-Laurent, les quelque 400 commentaires du public sur le rapport et d'autres considérations.

La régularisation des niveaux d'eau du réseau du lac Ontario et du Saint-Laurent a des répercussions sur un grand éventail d'intérêts, notamment l'environnement, la navigation de plaisance, les collectivités riveraines, la navigation, la production d'hydroélectricité et les utilisateurs municipaux et industriels de l'eau. L'étude quinquennale a beaucoup aidé à comprendre comment ces intérêts peuvent être touchés par les divers régimes d'écoulement au niveau des ouvrages hydroélectriques internationaux à Cornwall (Ontario) et à Massena (New York), dont la CMI a approuvé l'aménagement dans les années 1950.

La CMI se penche sur les différentes propositions soumises par le Groupe d'étude, sans y être limitée. En outre, la CMI doit juger quelles mesures s'accordent avec les responsabilités que lui fait le Traité des eaux limitrophes. Elle réfléchit aussi au besoin d'une stratégie de gestion adaptative pour contrôler les impacts et guider les modifications à apporter à la régularisation dans l'avenir, ainsi qu'éventuellement aux institutions qui gèrent cette régularisation. La CMI compte présenter un projet de décision et tenir des audiences publiques cette année. On peut se procurer le rapport final du Groupe d'étude auprès des bureaux de la CMI à Washington et à Ottawa, ou en ligne à l'adresse www.ijc.org.

La CMI constitue le Groupe d'étude international des Grands Lacs d'amont

La CMI a constitué un groupe de 10 personnes en

février pour réaliser l'Étude des Grands Lacs d'amont. L'étude quinquennale visera à déterminer s'il est possible de mieux régulariser les débits du lac Supérieur pour répondre aux besoins en évolution des utilisateurs des lacs Supérieur, Huron, Michigan et Érié.

Le débit du lac Supérieur est régularisé par des ouvrages sur la rivière St. Marys, à Sault Ste. Marie, au Michigan, et Sault Ste. Marie, en Ontario. La CMI a approuvé les ouvrages en 1914, quand des centrales hydroélectriques ont été aménagées à ces endroits.

L'Étude des Grands Lacs d'amont va permettre ce qui suit :

- déterminer les facteurs qui jouent sur les niveaux et les débits des lacs d'amont;
- élaborer de nouveaux plans de régularisation et en éprouver le rendement;
- évaluer les incidences de ces plans sur l'écosystème et sur les intérêts humains;
- intégrer des scénarios de changements climatiques dans l'analyse.

Au début de l'étude, on examinera aussi les modifications physiques de la rivière Sainte-Claire pour voir si elles jouent sur l'abaissement des niveaux d'eau dans les lacs Michigan et Huron et si elles font sentir leurs effets sur les zones vulnérables comme la partie est de la baie Georgienne dans le lac Huron. Si la nature et l'étendue de ces modifications le justifient, on pourra aussi étudier de possibles mesures d'atténuation.

La CMI constituera un groupe consultatif sur l'intérêt public (GCIP) qui aidera le Groupe d'étude dans ses activités de communication et de relations externes. Les membres récemment nommés du Groupe d'étude sont :

Canadian Section
Ted R. Yuzyk, coprésident, Commission mixte internationale, Ottawa, Ontario
James P. Bruce, coprésident du GCIP, Ottawa, Ontario
Donald H. Burn
Department of Civil and Environmental Engineering
Université de Waterloo,, Waterloo, Ontario
Allan Chow
Ministère des Richesses naturelles, Thunder Bay, Ontario
Jon H. Gee Évaluation environnementale et communautés durables, Environnement Canada, Toronto, Ontario

U.S. Section
Eugene Z. Stakhiv, coprésident, Institute for Water Resources, Alexandria, Virginie

Kay Felt, coprésidente du GCIP, Dykema Gossett PLLC, Detroit, Michigan
Richard C. Bishop, Madison, Wisconsin
James Bredin
Office of the Great Lakes, Michigan Department of Environmental Quality, Lansing, Michigan
John W. Bulkley
School of Natural Resources & Environment, Université du Michigan, Ann Arbor, Michigan

Deuxième rang (gauche à droite) : Richard Bishop, Jonathan Bulkley, James Bredin, Jon Gee, Gene Stakhiv (Coprésident américain). Devant (gauche à droite) : Ted Yuzyk (Coprésident canadien), Allan Chow, Jim Bruce, Kay Felt. Absent Donald Burn.
Photo : Syed Moin

Le Conseil international de la rivière Rouge guette les espèces exotiques du lac Devils

Le Conseil international de la rivière Rouge de la CMI a entrepris un programme de contrôle en septembre 2006 pour déterminer la présence et la prévalence de parasites et d'agents pathogènes chez les poissons du lac Devils, de la rivière Sheyenne, de la rivière Rouge et du lac Winnipeg. Le programme aidera à évaluer les risques de la transmission des parasites et pathogènes du lac Devils aux écosystèmes aquatiques en aval.

Le lac Devils, situé dans un bassin fermé du Dakota du Nord, a occasionné des inondations importantes ces dernières années. Pour régler le problème, le Dakota du Nord a aménagé une décharge qui relie le lac au réseau hydrographique de la baie d'Hudson. La population craint que la décharge permette le transfert des parasites et agents

pathogènes des poissons vers le bassin hydrographique de la baie d'Hudson et nuise aux poissons, en particulier aux populations exploitées pour la pêche commerciale et sportive dans la rivière Rouge et le lac Winnipeg. En août 2005, la décharge a été mise en service pour une courte période.

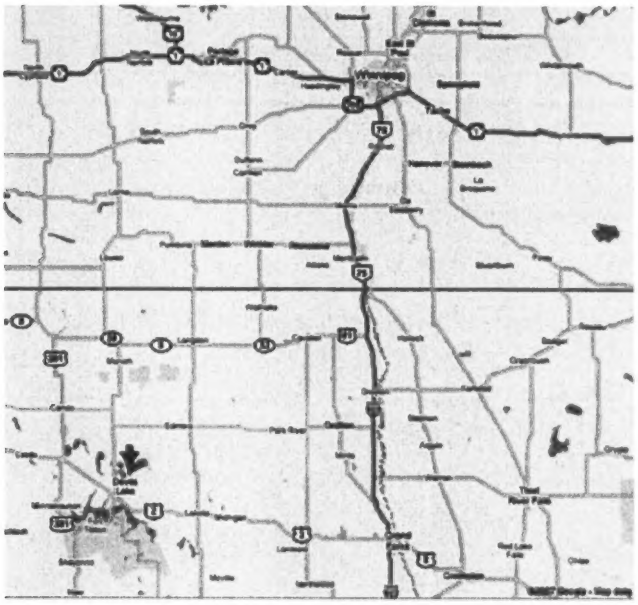

Devils Lake

Des négociations entre les autorités fédérales canadiennes et américaines, les autorités étatiques et les autorités provinciales, y compris le Conseil de la Maison Blanche sur la qualité de l'environnement, en 2005, ont débouché sur l'installation à la décharge d'un filtre provisoire de gravier en guise de barrière au transfert des poissons et de certaines plantes dans le réseau de la rivière Rouge. Cette barrière ne protégerait pas contre des virus et d'autres organismes étrangers de moins de deux millimètres de diamètre, environ.

En résultat des négociations, le Conseil international de la rivière Rouge coordonne la supervision du contrôle de la dérivation. En juillet 2006, le Conseil a établi une proposition de contrôle, élaborée en consultation avec des spécialistes des États-Unis et du Canada, pour garantir une solution qui se défende sur le plan scientifique.

Le projet attribue à chaque pays la responsabilité technique et financière de la collecte et de l'analyse des données biologiques dans sa partie du bassin. Environnement Canada et Pêches et Océans Canada ont engagé des fonds pour les travaux canadiens

réalisés en 2006, et la Section américaine de la CMI a financé le volet étatsunien. Le financement des travaux futurs demeure incertain.

D'autres actions dans l'actuel plan de travail triennal du Conseil tableront sur l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques de la CMI et continueront d'augmenter les connaissances scientifiques de l'écosystème aquatique de la rivière Rouge, par l'évaluation des communautés de poissons et d'organismes de fond, de la répartition des espèces exotiques et des structures et tendances des communautés végétales.

La CMI exhorte à réaliser immédiatement la barrière à poissons près de Chicago

Dans un geste inhabituel, les commissaires de la CMI ont écrit à Condoleezza Rice, secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, le 7 février, pour lui demander de mettre tout son poids en faveur de l'adoption immédiate d'une mesure législative pour la réalisation d'une barrière électrifiée de dispersion des poissons destinée à empêcher la propagation d'espèces aquatiques envahissantes, comme la carpe asiatique, en provenance ou en direction des Grands Lacs.

Le canal d'évacuation sanitaire et de navigation de Chicago relie les rivières Chicago et Illinois. Il a été aménagé dans les années 1890 pour permettre la navigation et le passage des eaux usées entre le lac Michigan et le fleuve Mississippi. Les scientifiques préviennent que le canal ouvre aussi la voie au transfert d'espèces aquatiques envahissantes entre les deux grands bassins hydrographiques. À l'heure actuelle, des électrodes placées en travers du canal sur le fond créent un champ électrique dans l'eau pour disperser les poissons qui tentent le passage.

La lettre précise : « Il est rare que la Commission appuie des mesures législatives précises, mais, dans ce cas, nous croyons qu'il est capital d'agir rapidement pour faire face à cette menace immédiate et protéger une activité de pêche de 4,5 milliards de dollars et d'autres intérêts essentiels aux deux pays ».

La CMI s'inquiète de ce que les mesures préventives voulues n'aient pas été prises pour empêcher la carpe asiatique d'envahir les Grands Lacs. L'autorisation et les fonds nécessaires pour que le U.S. Army Corps of Engineers réalise la barrière électrifiée de dispersion des poissons au sud-ouest de Chicago ont été bloqués, alors que la barrière de démonstration en place a outrepassé sa vie utile et ne fonctionne plus correctement. En conséquence, les carpes asiatiques qui se trouvent actuellement dans la rivière Illinois pourraient pénétrer dans les Grands Lacs dès le printemps, ce qui risquerait d'entraîner un désastre économique et environnemental.

Les commissaires ont dit qu'il faut fournir les fonds à l'Army Corps of Engineers sans attendre pour réaliser la nouvelle barrière; l'an prochain, il sera peut-être trop tard.

Allées et venues

La CMI souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de ses conseils et exprime sa gratitude aux personnes qui ont consacre temps et talent a aider le Canada et les Etats.Unis a gerer les questions d fenvironnement transfrontalier.

*** Conseil des gestionnaires de la recherche sur les Grands Lacs**

Arrivées :

Dr. John Lawrence
coprésident, Section canadienne
Direction de la recherche sur la gestion des écosystèmes aquatiques
Institut national de recherche sur les eaux
Centre canadien des eaux intérieures
Environnement Canada

Dr. Leon M. Carl
Directeur du Centre
Great Lakes Science Center, U.S. Geological Survey Ann Arbor, MI 48105

Paul Horvatin
Gestionnaire de programme
Great Lakes National Program Office
U.S. Environmental Protection Agency

Dr. Edward L. Mills
Directeur et professeur
Department of Natural Resources
Cornell Biological Field Station

*** Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs**

Arrivées :

Dr. Pierre Filion
School of Planning
University of Waterloo

Départs :

Dr. Scott Brown (décédé)
Institut national de recherche sur les eaux

Glenn Fox (a démissionné)
Service canadien de la faune

Dr. Isobel Heathcote (a démissionné)
Université de Guelph

Dr. Mohamed Karmali (a démissionné)
Agence de santé publique du Canada

*** Conseil consultatif international sur la qualité de l'air**

Départs :

Micheal Brauer
University of British Columbia

Dr. Paul Lioy
National Institute of Environmental Health Sciences

* Conseil international de contrôle de la rivière Niagara

Départs :

Constantine « Gus » Tjoumas, ing.
Federal Energy Regulatory Commission

* Conseil international de contrôle du lac Kootenay

Arrivées :

Colonel Michael McCormick, président, Section américaine
Ingénieur de district, Seattle District
U.S. Army Corps of Engineers

Départs :

LTC Debra M. Lewis
U.S. Army Corps of Engineers

* Groupe de travail des professionnels de la santé

Arrivées :

Dr. Raymond Cope
Victoria, Colombie-Britannique

Dr. Monica Campbell
Bureau de la protection de l'environnement
Service de la santé publique de Toronto

Patrick Levallois, M.D.
Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels
Institut national de santé publique du Québec

Dr. Russell Lopez
Professeur adjoint à la recherche
Environmental Health
Boston University School of Public Health

* Conseil international de contrôle du lac Osoyoos

Arrivées :

Colonel Michael McCormick, président, Section américaine
Ingénieur de district, Seattle District
U.S. Army Corps of Engineers

Départs :

LTC Debra M. Lewis
U.S. Army Corps of Engineers

* Conseil international de lutte contre la pollution de la rivière à la Pluie

Départs :

John Merriman, président, Section canadienne
Direction de la conservation de l'environnement
Environnement Canada

*** Conseil international de la rivière Rouge**

Arrivées :

Dr. Susan Ellen Cosens
Gestionnaire p. i., Division des sciences de l'environnement
Région du Centre et de l'Arctique
Pêches et Océans Canada

Dr. L. Gordon Goldsborough
Département de botanique
Université du Manitoba

Départs :

Mr. Terrence Shortt
Pêches et Océans Canada

Syed M. A. Moin
Service météorologique du Canada
Environnement Canada

Restez branchés

La CMI est intéressée à connaître votre opinion sur ses activités. Vous pouvez nous contacter de différentes façons:

	Section canadienne	Section américaine	Bureau régional des Grands Lacs
Contacts	**Murray Clamen** Secrétaire	**Lisa Bourget** Secrétaire **Frank Bevacqua** Affaires Publiques	**Dr. Karen Vigmostad** Directeur **Bruce B. Brown** Affaires Publiques
Couriel	Commission@ottawa.ijc.org	Commission@washington.ijc.org	Commission@windsor.ijc.org
Courrier	234, avenue Laurier Ouest 22e étage	1250 23rd Street NW Suite 100 Washington, DC 20440	100, avenue Ouellette, 8e étage

	Ottawa (Ontario) K1P 6K6		Windsor (Ontario) N9A 6T3 ou P.O. Box 32869 Detroit, MI 48232-2869
Télécopieur	(613) 993-5583	(202) 467-7046	(519) 257-6740
Téléphone	(613) 995-2984	(202) 736-9000	(519) 257-6700 ou (313) 226-2170

Page d'accueil www.ijc.org

Commissaires

Dennis L. Schornack président de la Section américaines	Rt. Hon. Herb Gray président de la Section canadienne
Irene Brooks	Robert Gourd
Allen Olson	Jack Blaney

La Commission mixte internationale prévient et règle les différends entre le Canada et les États-Unis d'Amérique dans le cadre du Traité des eaux limitrophes de 1909 et recherche le bien commun des deux pays en conseillant les deux gouvernements de façon indépendante et objective.